

PAR COURRIEL

Québec, le 17 mars 2017

Objet : Demande pour obtenir copie des lettres patentes de la coopérative Bassins du Havre ainsi que tout document nécessaire à l'approbation du programme d'habitation, toute demande de prêt concernant l'organisme Bâtir son quartier en lien avec le projet des Bassins du Havre, la liste de toutes les infractions notées dans la construction et la date d'ajustement des intérêts à laquelle les logements sont parachevés ou occupés

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 25 février 2017 concernant les sujets précités.

Nous désirons vous informer que les documents suivants ne sont pas la propriété de la Société d'habitation du Québec :

- . lettres patentes de la Coopérative d'habitation Bassins du Havre;
- . reconnaissance de l'organisme à titre d'organisme sans but lucratif.

Vous devez vous adresser au registraire des entreprises au 514 644-4545 ou sur le site <http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/>. Ils peuvent aussi être demandés directement à la coopérative.

Quant aux autres documents demandés, ils sont détenus par la Ville de Montréal comme ville mandataire du Programme AccèsLogis et non par la Société d'habitation du Québec (SHQ). Nous vous invitons à contacter la personne responsable de l'accès aux documents de la Ville de Montréal dont vous trouverez les coordonnées à la fin de cette lettre. Voici la liste de ces documents :

- . Tout document nécessaire à l'approbation du programme d'habitation (sections A à M de l'article 3 du Règlement sur l'habitation);
- . Les sections de tous les articles 2 à 7 tel que le projet de bail, rapport d'activités financières de l'organisme;

... 2

- . Toute demande de prêt concernant la coopérative ou l'organisme Bâtir son quartier en lien avec le projet des Bassins du Havre;
- . Coûts de réalisation prévus aux sections A à H de l'article 13;
- . Liste certifiée de tous les constructeurs, sous-entrepreneurs, fournisseurs de matériaux participant à la construction des logements;
- . Liste des infractions notées dans la construction et les corrections requises;
- . Rapports d'inspection prévus à l'article 25.

Voici les coordonnées de la personne responsable de l'accès à la Ville de Montréal :

Me Pascale Synnott
Secrétaire d'arrondissement
815, rue Bel-Air
Montréal (QC) H4C 2K4
Tél. : 514 872-1950
greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca

Conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous confirmons que vous pouvez demander une révision de notre décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par

André Ménard
Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels

p. j.